



Droit d'un professeur d'université envers un étudiant.

Par Justicer

Bonsoir, étant étudiant ayant été victime d'attitude de camarades depuis le début de l'année, ayant aboutie à faire pleurer une étudiante qui était ma binôme, un professeur responsable de cette UE a déclaré que je n'aurais plus le droit de participer à l'UE en question jusqu'à la fin de l'année.

Je voudrais savoir si un prof a le droit de tenir ce genre de propos et de m'exclure définitivement de cette UE.

Ou si je peux contester cette décision en justice, ayant une Preuve audio de son refus (donc dans le cadre professionnel).

En effet je ne pense pas qu'un professeur d'université ait le droit d'aller aussi loin ...